



D.2020.02.05.8.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 05 Février 2020

8 - GESTION DU PATRIMOINE**8.2 - Matériel Roulant Tramway : Approbation du programme d'investissement concernant l'acquisition de nouvelles rames de tramway**

L'an deux mille vingt, le cinq février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (Mme Traval-Michelet)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire			X
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc			X
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Contexte :

Dans le cadre du Projet Mobilités 2025-2030, il a été envisagé à l'horizon de la mise en service de la 3^{ème} ligne de métro et de la Ligne Aéroport Express, de modifier l'offre sur la ligne T1, en renforçant notamment la fréquence proposée sur le centre-ville de Blagnac.

Le parc de rames de tramway est actuellement constitué de 28 rames Citadis 302 TORA (XO2) fournies par le constructeur Alstom.

Justification du besoin :

Pour préciser le besoin de nouvelles rames, une étude a été réalisée avec le concours de Tisséo Voyageurs, afin de déterminer l'offre qui pourrait être proposée sur la ligne T1 et ses perspectives d'évolution à l'horizon 2030, en intégrant :

- la demande prévisionnelle des voyageurs jusqu'en 2030 (en lien avec les projets urbains programmés à cet horizon),
- l'effet des projets structurants (3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express notamment) sur l'offre T1,
- l'offre spécifique prévue sur la Ligne Aéroport Express (pour mémoire : 1 rame toutes les 5 minutes en heure de pointe, entre l'Aéroport et la future station Jean Maga, en empruntant l'itinéraire de T2).

Il a été proposé de retenir un scénario consistant à créer un terminus partiel au niveau de la station Odysud, sur la commune de Blagnac, permettant de proposer le niveau d'offre suivant en heure de pointe et dès la mise en service de la 3^{ème} ligne de métro et de TAE :

- une fréquence de passage de la ligne T1 de 4'30 entre Palais de Justice et Odysud (l'équivalent de l'offre actuelle du tronc commun T1 / T2, entre les stations Palais de Justice et Ancely) ;
- une fréquence de passage de la ligne T1 de 9' entre Odysud et MEETT (1 rame sur 2 s'arrêtant au terminus partiel).

Ce niveau pourrait évoluer à terme, vers une offre à 4'30 sur la totalité de la ligne T1, une fois l'urbanisation du nord de Blagnac terminée.

Définition du besoin :

Selon ces hypothèses, et au regard des projets de réorganisation et d'optimisation de la maintenance par l'EPIC Tisséo Voyageurs, il a été évalué le nombre de rames nécessaires..

Il en ressort le besoin d'acquérir :

- **9 rames à l'horizon 2025**, afin de permettre cette évolution d'offre ;
- **3 rames supplémentaires en option** pour améliorer la fréquence en heure de pointe sur l'ensemble de T1 (4' au lieu de 4'30), avec toutefois le prérequis d'améliorer les conditions de circulation et la vitesse commerciale du tram pour permettre l'exploitation de la ligne T1 à ce niveau de fréquence.

Parmi, les 9 rames à acquérir à l'horizon 2025, il est proposé d'acquérir 5 rames avec une livrée spécifique pour les affecter à l'exploitation de la Ligne Aéroport Express.

Estimation du budget d'investissement :

L'estimation du coût maximal de cette opération est de **40 millions d'euros HT**. Il intègre l'achat et la livraison des 12 rames, la fourniture de pièces de rechange et l'ensemble des études de conception et de sécurité.

Calendrier prévisionnel d'opération :

Les principales étapes du projet seront les suivantes :

- Elaboration du cahier des charges techniques et choix de la procédure d'achat : 2020- 2021
- Lancement de la procédure d'achat : 2021
- Etudes, approvisionnement, fabrication, tests et livraison de la première rame : 2022-2024
- Livraison des autres rames : 2025

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver le présent programme d'investissement relatif à l'acquisition de nouvelles rames de tramway pour un montant estimé à 40 M€ HT.

.....
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le présent programme d'investissement relatif à l'acquisition de nouvelles rames de tramway pour un montant maximal estimé à 40 M€ HT.

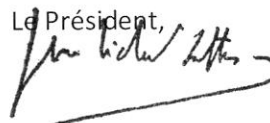
ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets 2020 et suivants de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES